N. 13 — Session 2000-2001

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune

Séance plénière du vendredi 1er juin 2001

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 171

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Rufin Grijp à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétents pour la politique de Santé, concernant « la promotion des médicaments génériques » 171

— De Mme Dominique Braeckman à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux Personnes, concernant « les revendications des travailleurs sociaux dans les CPAS » 172

COMMUNICATIONS

— Délibération budgétaire 173

PROPOSITIONS DE RESOLUTION

— Prises en considération 173

PROJET D'ORDONNANCE

— Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats-membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part, afin

Zitting 2000-2001

Verenigde vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Plenaire vergadering van vrijdag 1 juni 2001

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 171

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Rufin Grijp aan de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de promotie van de generische geneesmiddelen » 171

— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heren Eric Tomas en Guy Vanhengel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen, betreffende « de eisen van de maatschappelijk werkers in de OCMW's » 172

MEDEDELINGEN

— Begrotingsberaadslaging 173

VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE

— Inoverwegingnemingen 173

ONTWERP VAN ORDONNANTIE

— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol tot aanpassing van de institutionele aspecten van de Europa-Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lidstaten, enerzijds, en de

Pages

de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et à l'Annexe, faits à Bruxelles le 29 novembre 1999 (nos B-47/1 et 2 — 2000/2001) 173

Discussion générale. — *Orateur* : **Mme la Présidente** 173

Discussion des articles 174

— Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses Etats-membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, aux Protocoles 1 et 2 et à l'Acte final, faits à Pretoria le 11 octobre 1999 (nos B-48/1 et 2 — 2000/2001) 174

Discussion générale. — *Orateur* : **Mme la Présidente** 174

Discussion des articles 174

QUESTION ORALE

— De Mme Fatiha Saïdi à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant « le service d'urgence Médi-garde » 175

HOMMAGE A M. JEAN DEMANNEZ 176

VOTES NOMINATIFS

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats-membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et à l'Annexe, faits à Bruxelles le 29 novembre 1999 (nos B-47/1 et 2 — 2000/2001) 177

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses Etats-membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, aux Protocoles 1 et 2 et à l'Acte final, faits à Pretoria le 11 octobre 1999 (nos B-48/1 et 2 — 2000/2001) 178

Blz.

Republiek Tsjechië, anderzijds, teneinde rekening te houden met de toetreding van de Republiek Oostenrijk, de Republiek Finland en het Koninkrijk Zweden tot de Europese Unie, en met de Bijlage, opgemaakt te Brussel op 29 november 1999 (nrs. B-47/1 en 2 — 2000/2001) 173

Algemene bespreking. — *Spreker* : **De Voorzitter** 173

Artikelsgewijze bespreking 174

— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Overeenkomst inzake handel, ontwikkeling en samenwerking tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Zuid-Afrika, anderzijds, met de Protocollen 1 en 2 en met de Slotakte, opgemaakt te Pretoria op 11 oktober 1999 (nrs. B-48/1 en 2 — 2000/2001) 174

Algemene bespreking. — *Spreker* : **De Voorzitter** 174

Artikelsgewijze bespreking 174

MONDELINGE VRAAG

— Van mevrouw Fatiha Saïdi aan de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de dringende medische wachtdienst » 175

HULDE AAN DE HEER JEAN DEMANNEZ 176

NAAMSTEMMINGEN

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol tot aanpassing van de institutionele aspecten van de Europa-Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Tsjechië, anderzijds, teneinde rekening te houden met de toetreding van de Republiek Oostenrijk, de Republiek Finland en het Koninkrijk Zweden tot de Europese Unie, en met de Bijlage, opgemaakt te Brussel op 29 november 1999 (nrs. B-47/1 en 2 — 2000/2001) 177

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Overeenkomst inzake handel, ontwikkeling en samenwerking tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Zuid-Afrika, anderzijds, met de Protocollen 1 en 2 en met de Slotakte, opgemaakt te Pretoria op 11 oktober 1999 (nrs. B-48/1 en 2 — 2000/2001) 178

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN,** PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 15 h 25.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 15.25 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 1er juin 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 1 juni 2001 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Jos Chabert, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mmes Françoise Bertieaux, Caroline Persoons et Françoise Dupuis, MM. Willem Draps, Alain Hutchinson, Paul Galand et Didier van Eyll.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Jos Chabert, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, mevrouwen Françoise Bertieaux, Caroline Persoons en Françoise Dupuis, de heren Willem Draps, Alain Hutchinson, Paul Galand en Didier van Eyll.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER RUFIN GRIJP AAN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE « DE PROMOTIE VAN DE GENERISCHE GENEESMIDDELEN »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. RUFIN GRIJP A MM. JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT « LA PROMOTION DES MEDICAMENTS GENERIQUES »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Rufin Grijp heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Rufin Grijp. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb het in mijn vraag niet over Toqueville, noch over Prodi, noch over de Gaulle, maar over minister van Sociale Zaken Vandenbroucke.

Vanaf vandaag worden de nieuwe tarieven voor de geneesmiddelen, inzonderheid de generische geneesmiddelen, van toepassing. Er zullen interessante terugbetalingstarieven voor generische geneesmiddelen gelden, wat de federale regering een aanzienlijk voordeel zal opleveren. Zij spreekt zelfs van een besparing van om en bij de 2 miljard. De federale minister is van plan daarrond een informatiecampagne zowel voor de geneesheren als voor de patiënten op het getouw te zetten.

Worden de Brusselse collegeleden, bevoegd voor het gezondheidsbeleid, daarbij betrokken ?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Guy Vanhengel, lid van het College, antwoordt namens collegelid Jos Chabert.

De heer Guy Vanhengel, lid van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan Personen. — Mevrouw de Voorzitter, collega Chabert heeft mij verzocht het volgende antwoord voor te lezen dat hij graag zelf naar voren had gebracht, wat hij niet kon wegens ambtsverplichtingen in het buitenland.

De erkenning, de tarieven, de distributie enz. van geneesmiddelen behoren tot de bevoegdheden van de federale minister van Sociale Zaken. Deze heeft gemeend, terecht overigens, dat er in verband met de generische geneesmiddelen een informatiecampagne moest worden gestart.

Indien hij zou hebben geoordeeld hiervoor de medewerking van de gemeenschappen nodig te hebben, dan had hij dat punt op de agenda van de interministeriële conferentie Volksgezondheid, die overigens vandaag nog van zich heeft laten spreken, kunnen plaatsen, maar blijkbaar is hij de mening toegedaan dat de campagne volledig te zijnen laste is.

Het is evident dat steeds dezelfde informatie wordt verspreid over heel het land. Immers, er is een veelheid aan instellingen en actoren ressorterend onder telkens andere bevoegdheidsniveaus, waarvoor de informatie over de nieuwe terugbetalingstarieven voor de patiënten, van belang is. Een verspreiding van de informatie door verschillende overheden, die terzake niet bevoegd zijn, zou de duidelijkheid van de boodschap kunnen schaden.

Daarom bevestigen wij dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie terzake geen initiatief heeft genomen en evenmin overweegt om er binnenkort een te nemen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Rufin Grijp heeft het woord.

De heer Rufin Grijp. — Mijnheer het Collegelid, hoewel ik al twaalf jaar parlementslid ben, was het de eerste keer dat ik een

dringende vraag stel. Ik zal dat nog doen gezien de deugdelijkheid van uw antwoord, waarvoor mijn dank.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PER-SONNES, CONCERNANT « LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LES CPAS »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEREN ERIC TOMAS EN GUY VANHENGEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE EISEN VAN DE MAATSCHAPPELIJK WERKERS IN DE OCMW'S »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, cette question adressée à M. le Ministre Tomas et à M. le Ministre Vanhengel concerne une lettre que des travailleurs sociaux ont envoyée aux dix-neuf présidents des CPAS de la Région bruxelloise ainsi qu'aux mandataires politiques de ces CPAS. La presse en a fait écho récemment.

En fait, ces travailleurs sociaux se plaignent de ne pas pouvoir travailler correctement, du nombre élevé de dossiers que chaque assistant social est amené à prendre en charge, de la qualité de l'accueil et des lourdeurs administratives. Ils pointent notamment le fait que l'assistant social a parfois en charge quelque 350 dossiers alors que 50, 60 ou 70 dossiers seraient un maximum à ne pas dépasser, pour pouvoir accorder une écoute aux personnes qui demandent de l'aide et pour que tout se passe dans le respect auquel chacun peut prétendre. Avoir davantage de dossiers à sa charge signifie, malgré toute leur bonne volonté, travailler à « l'abattage », au minutage et ne pas pouvoir aider correctement les gens.

C'est la raison pour laquelle ils ont envoyé un courrier aux mandataires politiques, rappelant également que les tâches des CPAS se multiplient, que la précarité ne recule pas et que, souvent, leurs conditions de travail et leur statut sont précaires.

S'il est vrai que, dans un premier temps, c'est aux CPAS qu'il appartient de répondre à ces demandes, je voudrais savoir si les ministres ont reçu ce courrier des assistants et travailleurs sociaux ou si des présidents de CPAS se sont tournés vers eux afin de relayer ces demandes.

Les ministres du Collège réuni vont-ils décider : 1° de ne rien faire ou 2° de faire quelque chose, éventuellement de modifier certains critères du Fonds spécial de l'aide sociale, pour prendre en compte, notamment, le nombre de dossiers par assistant social voire, le cas échéant, détacher des agents contractuels subventionnés pour rencontrer certains besoins ou pour soutenir des projets ?

Je désire savoir si vous être informés, si vous avez décidé d'agir par le biais de ces deux mesures ou d'autres, afin d'aider les CPAS, d'autant que leur enveloppe financière est souvent limitée, ce qui est un frein à toute nouvelle démarche, pour aider les travailleurs sociaux et surtout, en définitive, pour permettre à ce public d'être accueilli avec toute la dignité à laquelle il doit pouvoir prétendre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, membre du Collège réuni.

M. Eric Tomas, membre du Collège réuni compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Madame la Présidente, à question précise, réponse précise.

J'informe Mme Braeckman que ni mon collègue ni moi n'avons reçu ce courrier, il ne nous a été transmis ni directement, ni indirectement par les présidents des CPAS.

Il est exact que le travail des assistants sociaux s'accroît. Cette situation découle notamment de différentes mesures qui ont été prises, en particulier au niveau fédéral, le Programme Printemps.

Si la répartition du Fonds spécial de l'aide sociale ne retient pas le nombre de dossiers par assistant social, il tient néanmoins compte du nombre de minimex et d'équivalents minimex. C'est un critère important. C'est une manière de prendre en considération le volume du travail de ces centres. La répartition du Fonds spécial entre les CPAS est établie sur la base de données actualisées chaque année. Même chose pour les ACS octroyés aux pouvoirs locaux, qui tiennent compte du nombre de titulaires du minimex. Je rappelle que l'effort régional à ce niveau-là s'élève à 700 millions par an.

Nous allons pouvoir aider, modestement, les CPAS dans le cadre de la médiation de dettes, en leur octroyant des budgets, d'ailleurs bicommunautaires, comme vous l'avez remarqué lors de la discussion budgétaire.

Enfin, en ce qui concerne les contacts avec les CPAS, pas plus tard que ce lundi-ci, il y a eu une réunion avec tous les présidents de CPAS afin de savoir quelles étaient leurs attentes et leurs difficultés. Nous comptons bien poursuivre ces contacts de manière tout à fait régulière.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Je remercie M. le Membre du Collège pour ses réponses. Je souhaite que notre Assemblée soit informée des avancées qui pourraient être faites dans ce cadre.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad te hervatten.

La séance plénière est suspendue à 15 h 35.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.35 uur.

— Elle est reprise à 17 h 15.

Ze is om 17.15 uur hervat.

COMMUNICATION FAITE A L'ASSEMBLEE REUNIE

MEDEDELING AAN DE VERENIGDE VERGADERING

Délibération budgétaire

Begrotingsberaadslaging

Mme la Présidente. — Un arrêté a été transmis à l'Assemblée réunie par le Collège réuni de la Commission communautaire commune.

Il figurera au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance (voir annexes).

Een besluit werd door het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan de Verenigde Vergadering overgezonden.

Het zal in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen (zie bijlagen).

PROPOSITIONS DE RESOLUTION

Prises en considération

VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE

Inoverwegingnemingen

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de Mmes Françoise Bertieaux, Françoise Schepmans et Isabelle Molenberg) relative à la promotion des droits des patients en Europe (n° B-51/1 — 2000/2001).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission de la Santé.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van mevrouw Françoise Bertieaux, mevrouw Françoise Schepmans en mevrouw Isabelle Molenberg) betreffende de bevordering van de patiëntenrechten in Europa (nr. B-51/1 — 2000/2001).

Geen bezwaar ? *(Nee.)*

Verzonden naar de commissie voor de Gezondheid.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de Mmes Isabelle Gelas et Françoise Bertieaux) visant à rencontrer certaines revendications des praticiens de l'art infirmier hospitalier et à accorder sous certaines conditions une valorisation financière aux praticiens de l'art infirmier des maisons de repos et des maisons de repos et de soins de service public (n° B-52/1 — 2000/2001).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission de la Santé.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van mevrouw Isabelle Gelas en mevrouw Françoise Bertieaux) om bepaalde eisen van de verpleegkundigen in de ziekenhuizen in te willigen en om onder bepaalde voorwaarden een toelage toe te kennen aan de verpleegkundigen in de openbare rustoorden voor bejaarden (ROB's) en rust- en verzorgingstehuizen (RVT's) (nr. B-52/1 — 2000/2001).

Geen bezwaar ? *(Nee.)*

Verzonden naar de commissie voor de Gezondheid.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de Mme Brigitte Grouwels) visant à renforcer la prévention en matière de drogues dans la Région de Bruxelles-Capitale (n° B-53/1 — 2000/2001).

Pas d'observation ? *(Non.)*

Renvoi à la commission de la Santé.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van mevrouw Brigitte Grouwels) ter verhoging van de drugspreventie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nr. B-53/1 — 2000/2001).

Geen bezwaar ? *(Nee.)*

Verzonden naar de commissie voor de Gezondheid.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE PORTANT ADAPTATION DES ASPECTS INSTITUTIONNELS DE L'ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE TCHEQUE, D'AUTRE PART, AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE, DE LA REPUBLIQUE DE FINLANDE ET DU ROYAUME DE SUEDE A L'UNION EUROPEENNE, ET A L'ANNEXE, FAITS A BRUXELLES LE 29 NOVEMBRE 1999

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL TOT AANPASSING VAN DE INSTITUTIONELE ASPECTEN VAN DE EUROPA-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK TSJECHIE, ANDERZIJDS, TENEINDE REKENING TE HOUDEN MET DE TOETREDING VAN DE REPUBLIEK OOSTENRIJK, DE REPUBLIEK FINLAND EN HET KONINKRIJK ZWEDEN TOT DE EUROPESE UNIE, EN MET DE BIJLAGE, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 29 NOVEMBER 1999

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

M. Didier van Eyll, rapporteur, s'en réfère à son rapport écrit.

Mme la Présidente. — Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord ? *(Nee.)*

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1er. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 135 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid, bedoeld in artikel 135 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Le Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Commu-nautés européennes et leurs Etats-membres, d'une part, et la Républi-que tchèque, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et l'Annexe, faits à Bruxelles le 29 novembre 1999, sortiront, en ce qui concerne la Commission communautaire commune, leur plein et entier effet.

Art. 2. Het Protocol tot aanpassing van de institutionele aspecten van de Europa-Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Tsjechië, anderzijds, teneinde rekening te houden met de toetreding van de Republiek Oostenrijk, de Republiek Finland en het Koninkrijk Zweden tot de Europese Unie, en de Bijlage, opgemaakt te Brussel op 25 juni 1999, zullen wat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie betreft, volkomen uitwerking hebben.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD SUR LE COMMERCE, LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD, D'AUTRE PART, AUX PROTOCOLES 1 ET 2 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A PRETORIA LE 11 OCTOBRE 1999

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE OVEREENKOMST INZAKE HANDEL, ONTWIKKELING EN SAMENWERKING TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK ZUID-AFRIKA, ANDERZIJDS, MET DE PROTOCOLLEN 1 EN 2 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE PRETORIA OP 11 OKTOBER 1999

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

M. Didier van Eyll, rapporteur, s'en réfère à son rapport écrit.

Mme la Présidente. — Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord ? *(Nee.)*

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1er. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 135 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 135 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre la Communauté européenne et ses Etats-membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, les Protocoles 1 et 2 et l'Acte final, faits à Pretoria le 11 octobre 1999, sortiront, en ce qui concerne la Commission communautaire commune, leur plein et entier effet.

Art. 2. De Overeenkomst inzake handel, ontwikkeling en samenwerking tussen de Europese Gemeenschap en haar lidstaten, enerzijds, en de Republiek Zuid-Afrika, anderzijds, de Protocollen 1 en 2 en de Slotakte, opgemaakt te Pretoria op 11 oktober 1999, zullen, wat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van Brussel-Hoofdstad betreft, volkomen uitwerking hebben.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

QUESTION ORALE — MONDELINGE VRAAG

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Saïdi.

Aan de orde is de mondelinge vraag van mevrouw Saïdi.

QUESTION ORALE DE MME FATIHA SAIDI A MM. JOS CHABERT ET DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT « LE SERVICE D'URGEN-CE-MEDI GARDE »

VAN MEVROUW FATIHA SAIDI AAN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE « DE DRINGENDE MEDISCHE WACHTDIENST »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour poser sa question.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Collège, on n'arrête pas de souligner, surtout à certaines périodes comme l'hiver par exemple, la nécessité de désengorger les services d'urgence des hôpitaux publics. Régulièrement, les hôpitaux bruxellois lancent un cri d'alarme car ils se trouvent devant la quasi-impossibilité d'hospitaliser des patients, faute de lits disponibles dans leurs unités de soins. Ils se voient dès lors dans l'obligation d'orienter leurs patients vers d'autres hôpitaux, bien souvent en périphérie bruxelloise. Cette situation de saturation dans les hôpitaux publics a aussi des répercussions sur la qualité des soins, comme le soulignent de nombreux médecins. Ici, on raccourcira la durée de l'hospitalisation, là, on orientera vers les hôpitaux de jour avec des soins infirmiers à domicile où l'on trouve d'autres difficultés. Le problème est récurrent et général dans la mesure où l'on constate une hausse régulière du nombre de présentations des patients dans les services d'urgence.

Les facteurs liés à cette augmentation sont nombreux, mais je n'évoquerai ici que le facteur économique qui pousse bien souvent les personnes en situation précaire à se rendre à l'hôpital qui ne leur enverra la facture que quelques semaines plus tard, plutôt que de faire appel à un médecin qu'ils devront payer de suite. Si je parle uniquement de ce paramètre, c'est parce qu'il est évocateur, à coup sûr, d'un accès aux soins qui n'est plus un droit, mais qui devient un luxe.

Dans ce contexte, bon nombre d'acteurs s'accordent à reconnaître que le service de garde officiel de Bruxelles est à même de pouvoir répondre à la demande des patients et de contribuer ainsi non seulement au désengorgement des services d'urgence des hôpitaux publics mais aussi à une politique de santé plus proche des patients et moins coûteuse à la collectivité.

Le service de garde bruxellois fonctionne 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans le respect total du médecin traitant auquel il ne cherche pas à se substituer. Bien au contraire, il transmet l'information au public pour le sensibiliser à faire appel en priorité à son médecin traitant.

Ce service qui existe depuis trente ans n'a jamais bénéficié du moindre subside. Pour pouvoir alléger ses frais de fonctionnement, le service de garde cohabite avec deux associations et fonctionne uniquement avec les cotisations des médecins bruxellois et la participation des médecins effectuant des visites. Dans le cadre de la discussion sur la restructuration des services de première ligne, une promesse de subvention est faite par la ministre fédérale de la Santé. Ce n'est, cependant, à l'heure actuelle qu'une hypothèse.

En clair, Messieurs les Membres du Collège, malgré les nombreu-ses interventions des parlementaires sur la question et la situation existante, le service Médi-Garde, continue à rencontrer de nombreux problèmes tant au niveau de la reconnaissance de son travail que d'un point de vue structurel et fonctionnel. S'il n'est pas soutenu très rapidement, ce service risque de mettre la clé sous le paillasson …

Après ce développement, je souhaiterais savoir quelles sont les initiatives que vous avez entreprises ou que vous compterez mettre en œuvre pour :

— faire connaître le service de garde ?

— soutenir ses activités comme un service de première ligne s'adressant à tous les bruxellois ?

— débattre de la problématique avec le service et les médecins concernés ?

Je voudrais savoir quelle place prend la Cocom dans le débat fédéral sur la restructuration des services de première ligne ? Quelles sont les positions qu'elle défendra sur la question du service de garde ?

Envisagez-vous de reprendre le débat — avec une évaluation éventuelle — du service Médi 100 ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni compétent pour la Politique de Santé. — Madame la Présidente, chers Collègues, en réponse à la question de l'honorable membre, mon collègue et moi-même avons l'honneur d'apporter les éléments suivants :

Médi-Garde est une association francophone de médecins généralistes, comme il en existe une néerlandophone, soutenue, elle, par la Commission communautaire flamande.

Sauf en cas de regroupement de ces deux services, nous ne pouvons agir dans le cadre de la Commission communautaire commune, ni pour faire connaître ce service monocommunautaire, ni pour le soutenir financièrement, ce qui répond à vos deux premières questions.

Mon cabinet, dans le cadre de la Commission communautaire française, est en contact régulier avec les représentants de ce service qui connaît, certes, quelques difficultés.

Il nous semble cependant que vous dramatisez la situation eu égard aux informations données par l'association elle-même. Nous ne sommes par ailleurs pas informés d'éventuelles promesses de subventions fédérales à ce service.

Votre quatrième question sur les débats en cours en matière de première ligne ne nous semble pas avoir de rapport immédiat avec la situation de l'association Médi-Garde.

Vous savez certainement que le projet de Mme Aelvoet, actuellement en discussion au sein de la Conférence interministérielle de la Santé, concerne l'organisation de soins à domicile intégrés pour lesquels plusieurs précisions sont encore à apporter, tant en termes de définitions que de moyens réellement mis en œuvre pour organiser cette réforme.

Dans ce cadre, et à ce jour, la problématique de la garde n'a pas été abordée par la ministre fédérale de la Santé, malgré plusieurs demandes de notre part en la matière.

En revanche, il semble que les médecins généralistes soient actuellement en pourparlers avec la ministre fédérale de la Santé publique sur cette question sans qu'aucun financement ne soit arrêté à ce jour, ni en termes de montant, ni en termes de modalité.

Nous n'envisageons pas, pour l'instant, de remettre en œuvre un service comme « Médi 100 ». Ce projet a déjà fait l'objet d'une évaluation par nos prédécesseurs durant leurs activités au début des années nonante.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, je remercie M. Didier Gosuin pour sa réponse qui était on ne peut plus claire !

Je précise simplement que je ne dramatise nullement la situation rencontrée par le service Médi-Garde. Plusieurs collègues d'autres partis ont également eu des contacts avec ce service. Vous savez mieux que moi qu'il est en situation de précarité depuis de nombreuses années. Ce n'est pas dramatiser son cas que de faire appel aux responsables politiques en leur demandant ce qu'ils comptent faire pour sauver ce service important à Bruxelles, qui s'adresse tant aux francophones qu'aux néerlandophones.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

HOMMAGE A M. JEAN DEMANNEZ

HULDE AAN DE HEER JEAN DEMANNEZ

Mme la Présidente. — Comme je sais que les membres de notre Assemblée n'aiment ni les éloges ni les oraisons funèbres, je dirai simplement quelques mots à Jean Demannez qui siège ici pour la dernière fois. C'est un peu comme dans la chanson de M. Eddy Mitchell : « bye bye », qu'il connaît bien, qu'il joue avec son groupe.

Jean Demannez est un des piliers de notre maison, en tout cas par l'ancienneté et aussi par cette sagesse dont il peut se départir par un humour et une convivialité certains. Il va manquer aux anciens comme aux nouveaux. Il restera près de nous, ses fonctions le retenant à proximité. Il sera toujours le bienvenu parmi nous, mais il manquera à M. Cornelissen avec qui il avait des complicités historiques, à M. Jan Béghin, à Mme Schepmans avec laquelle il avait parfois de tendres apartés, toujours en tout bien tout honneur, et d'autres aussi.

Au nom de notre Assemblée et sans en rajouter, pour ne pas le gêner — je le sais pudique — je lui dis merci et à bientôt parce que, étant donné sa carrière politique, à l'âge qu'il a, et vu le temps qu'il a attendu pour être là où il est, il pourra toujours revenir.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Il a été patient !

Mme la Présidente. — Je propose que l'on applaudisse notre collègue M. Jean Demannez. *(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)*

La parole est à M. Jean Demannez.

M. Jean Demannez. — C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole pour remercier Mme la présidente et les présidents qui l'ont précédée à cette tribune. Comme un certain nombre d'entre nous, j' ai démarré ma carrière au sein de ce Conseil sous la présidence de M. Edouard Poullet, puis de M. Armand De Decker.

Je vous remercie, Madame la Présidente, pour les paroles gentilles que vous avez prononcées à mon égard. Ce n'est pas un éloge funèbre.

Il est normal que l'on applique la loi, c'est-à-dire qu'on limite les cumuls. Lorsqu'on fait des choix, il est normal qu'on en assume les effets. Cela me paraît cohérent. J'ai fait un choix délibéré et en toute liberté. Au cours des douze années que j'ai passées ici, j'ai eu l'occasion d'y prendre du plaisir et de travailler beaucoup surtout au début car ce n'était pas facile quand nous n'étions rien — le gref-fier et le greffier-adjoint s'en souviennent. Nous démarrions dans une structure inexistante où il fallait faire comprendre notamment aux autres assemblées qu'il y avait une réalité politique bruxelloise, ce n'était pas évident.

Je rappellerai comme seule anecdote que, lorsque nous étions dans le grenier de la rue de Louvain, c'est-à-dire à la Maison des Parlementaires, le Sénat et la Chambre des représentants nous avaient fait des difficultés pour permettre aux fournisseurs de boissons de livrer leurs marchandises à la buvette à qui se trouvait dans ce « grenier ». Pour alimenter la cafétéria, les dirigeants avaient exigé que les Bruxellois percent une porte spéciale d'accès rue de Louvain pour que le fournisseur-brasseur des Bruxellois ne croise pas celui qui fournissait les Wallons et les Flamands. C'est vous dire que cela commençait très bien !

Mais à force de philosophie et de diplomatie et peut-être d'un peu de convivialité, nous sommes parvenus à faire comprendre que les Bruxellois étaient aussi des êtres humains et que nous souhaitions être traités comme tels. Je pense qu'actuellement ce genre de problèmes ne se reproduirait plus.

Je remercie tous ceux avec qui j'ai travaillé et que j'ai cotoyés. Je garderai un excellent souvenir de ces années passées avec vous. *(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Mme la Présidente. — On espère que l'« ostracisme » dont parlait la famille Beulemans n'existe plus !

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE PORTANT ADAPTATION DES ASPECTS INSTITUTIONNELS DE L'ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE TCHEQUE, D'AUTRE PART, AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE, DE LA REPUBLIQUE DE FINLANDE ET DU ROYAUME DE SUEDE A L'UNION EUROPEENNE, ET A L'ANNEXE, FAITS A BRUXELLES LE 29 NOVEMBRE 1999

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL TOT AANPASSING VAN DE INSTITUTIONELE ASPECTEN VAN DE EUROPA-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK TSJECHIE, ANDERZIJDS, TENEINDE REKENING TE HOUDEN MET DE TOETREDING VAN DE REPUBLIEK OOSTENRIJK, DE REPUBLIEK FINLAND EN HET KONINKRIJK ZWEDEN TOT DE EUROPESE UNIE, EN MET DE BIJLAGE, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 29 NOVEMBER 1999

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

62 membres sont présents.

51 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

62 leden zijn aanwezig.

51 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

4 onthouden zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het ontwerp van ordonnantie aan : het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Fraiteur, Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

Mevr. Byttebier, de heren Gatz, Grijp, mevr. Grouwels en de heer Vanhengel.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mmes Bastien et Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD SUR LE COMMERCE, LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD, D'AUTRE PART, AUX PROTOCOLES 1 ET 2 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A PRETORIA LE 11 OCTOBRE 1999

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE OVEREENKOMST INZAKE HANDEL, ONTWIKKELING EN SAMENWERKING TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK ZUID-AFRIKA, ANDERZIJDS, MET DE PROTOCOLLEN 1 EN 2 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE PRETORIA OP 11 OKTOBER 1999

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance).

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

62 membres sont présents.

51 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

62 leden zijn aanwezig.

51 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

4 onthouden zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het ontwerp van ordonnantie aan : het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Fraiteur, Gelas, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

Mevr. Byttebier, de heren Gatz, Grijp, mevr. Grouwels en de heer Vanhengel.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mmes Bastien et Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

Mme la Présidente. — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 30.*

De plenaire vergadering wordt om 17.30 uur gesloten.

ANNEXE

———

DELIBERATION BUDGETAIRE

— Par lettre du 17 mai, le Collège réuni de la Commission communautaire commune transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté du Collège réuni du 29 mars 2001 modifiant le budget des dépenses 2001 par transfert de crédits non-dissociés entre allocations de base du programme 0 de la division 01.

BIJLAGE

———

BEGROTINGSBERAADSLAGING

— Bij brief van 17 mei, zendt het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het besluit van het Verenigd College van 29 maart 2001 tot wijziging van de uitgavenbegroting 2001 door overdracht van niet-gesplitste kredieten tussen de basisallocaties van programma 0 van afdeling 01.

0801/7278
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00